

# Rapport annuel 2014

## Service de l'assainissement non collectif

*Ce rapport d'activité est établi par la Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique en application de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

# Sommaire

Le contexte institutionnel	- 3 -
1 La création du service	- 3 -
2 Les textes applicables	- 3 -
Définition d'un assainissement non collectif	- 3 -
Les différents contrôles	- 3 -
Les indicateurs techniques	- 4 -
1 Le nombre d'abonnés au 31/12/2014	- 4 -
2 Récapitulatif des contrôles effectués par le service	- 5 -
2.1 Le contrôle de conception	- 5 -
2.2 Le contrôle de bonne exécution	- 8 -
2.3 Les visites de fonctionnement	12
2.4 Les diagnostics lors des cessions immobilières	16
Les indicateurs financiers	19
1 Le prix du service	19
2 L'évolution des redevances	20
3 Résultats budgétaires	20
4 Le coût du service pour l'abonné	21
Les indicateurs de performance	23

## Le contexte institutionnel

### 1 La création du service

Le service d'assainissement non collectif a été créé par une délibération en date du 09 octobre 2004.

Le service public d'assainissement non collectif est régi par un règlement de service approuvé par délibération en date du 29 juin 2013.

Sur la commune de Camors l'exercice du contrôle des assainissements individuels a été confié à la société SAUR dans le cadre d'une délégation de service public. Le contrat confié à cette société a pris fin le 31 juillet 2014.

### 2 Les textes applicables

Textes codifiés : code de la santé publique, code général des collectivités territoriales, de la construction et de l'habitation, de l'urbanisme et de l'environnement, la « loi sur l'eau et les milieux aquatiques » du 30 décembre 2006.

Textes non codifiés : décret N° 73-502 du 21 mai 1973, arrêtés interministériels du 7 septembre 2009.

Document technique : DTU 64.1 de Mars 2007 et Août 2013 (norme AFNOR).

## Définition d'un assainissement non collectif

Un système d'assainissement non collectif peut-être défini comme étant tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration, l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés à un réseau public d'assainissement.

Ce type d'assainissement est aussi appelé « assainissement individuel » ou « assainissement autonome ».

## Les différents contrôles

Il existe plusieurs types de contrôles :

- « Le contrôle de conception » qui concerne les projets d'installations neuves,
- « Le contrôle de bonne exécution » qui concerne également les installations neuves.
- « Le contrôle de bon fonctionnement » qui concerne les installations existantes.

## Les indicateurs techniques

### 1 Le nombre d'abonnés au 31/12/2014

Commune	Nombre d'ANC
AURAY	65
BELZ	523
BRECH	486
CAMORS	971
CARNAC	521
CRACH	850
ERDEVEN	710
ETEL	7
HOEDIC	9
HOUAT	17
LA TRINITE SUR MER	4
LANDAUL	312
LANDEVANT	353
LOCMARIAQUER	413
LOCOAL-MENDON	917
PLOEMEL	508
PLOUHARNEL	262
PLUMERGAT	817
PLUNERET	560
PLUVIGNER	1298
QUIBERON	104
SAINT PHILIBERT	208
SAINT PIERRE QUIBERON	90
SAINTE ANNE D'AURAY	47
Total	<b>10 052</b>

ANC : Assainissement non collectif

## **2 Récapitulatif des contrôles effectués par le service**

### **2.1 Le contrôle de conception**

Ce contrôle consiste à vérifier la compatibilité de la filière projetée avec l'étude de sol et les textes cités en préambule. Les contrôles de conception (dépôt d'un permis de construire et projet de réhabilitation) font l'objet d'un compte rendu détaillé dont un exemplaire est adressé au propriétaire de l'installation et un second à la mairie de la commune concernée.

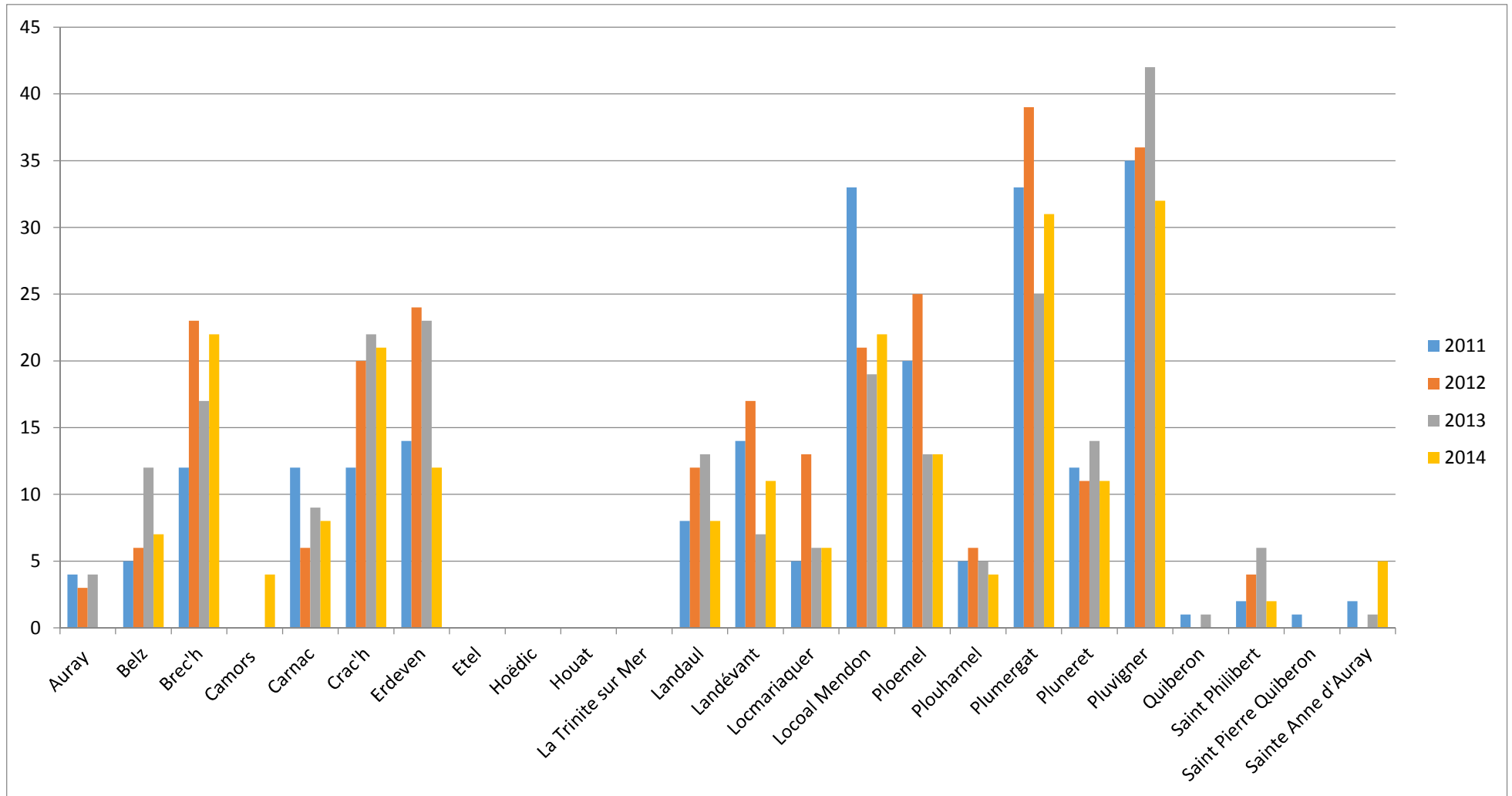
Les contrôles de conception réalisés entre 2011 et 2014 par les agents du service SPANC sont détaillés aux pages suivantes. Les tableaux et graphiques présentés ne prennent pas en compte les données réalisées par la SAUR pour la commune de Camors.

## Contrôles de conception

Communes	2011		2012		2013		2014	
	PC/PR/DT	CU/LT	PC/PR/DT	CU/LT	PC/PR/DT	CU/LT	PC/PR	CU
Auray	4	0	3	0	4	0	0	0
Belz	5	3	6	0	12	0	7	1
Brec'h	12	5	23	2	17	2	22	1
Camors							4	0
Carnac	12	2	6	2	9	0	8	0
Crac'h	12	7	20	1	22	0	21	0
Erdeven	14	1	24	0	23	0	12	0
Etel	0	0	0	0	0	0	0	0
Hoëdic	0	0	0	0	0	0	0	0
Houat	0	0	0	0	0	0	0	0
La Trinite sur Mer	0	0	0	0	0	0	0	0
Landaul	8	0	12	0	13	0	8	0
Landévant	14	0	17	0	7	0	11	0
Locmariaquer	5	0	13	1	6	0	6	0
Locoal Mendon	33	0	21	2	19	0	22	0
Ploemel	20	6	25	3	13	2	13	0
Plouharnel	5	1	6	0	5	0	4	0
Plumergat	33	15	39	16	25	2	31	0
Pluneret	12	5	11	5	14	1	11	0
Pluvigner	35	27	36	24	42	10	32	7
Quiberon	1	0	0	0	1	0	0	0
Saint Philibert	2	0	4	0	6	0	2	0
Saint Pierre Quiberon	1	0	0	1	0	0	0	0
Sainte Anne d'Auray	2	0	0	0	1	0	5	0
<b>TOTAL</b>	<b>230</b>	72	<b>266</b>	57	<b>239</b>	17	<b>219</b>	9
	<b>302</b>		<b>323</b>		<b>256</b>		<b>228</b>	

PC : Permis de construire  
 PR : Projet de Réhabilitation  
 DT : Demande de Travaux  
 CU : Certificat d'urbanisme  
 LT : Permis de lotir

## Contrôles de conception



## **2.2 Le contrôle de bonne exécution**

Il se traduit par une ou plusieurs visites sur site pour vérifier la conformité des travaux au projet. Les contrôles de bonne exécution font l'objet d'un compte rendu détaillé dont un exemplaire est adressé au propriétaire de l'installation et un second à la mairie de la commune concernée.

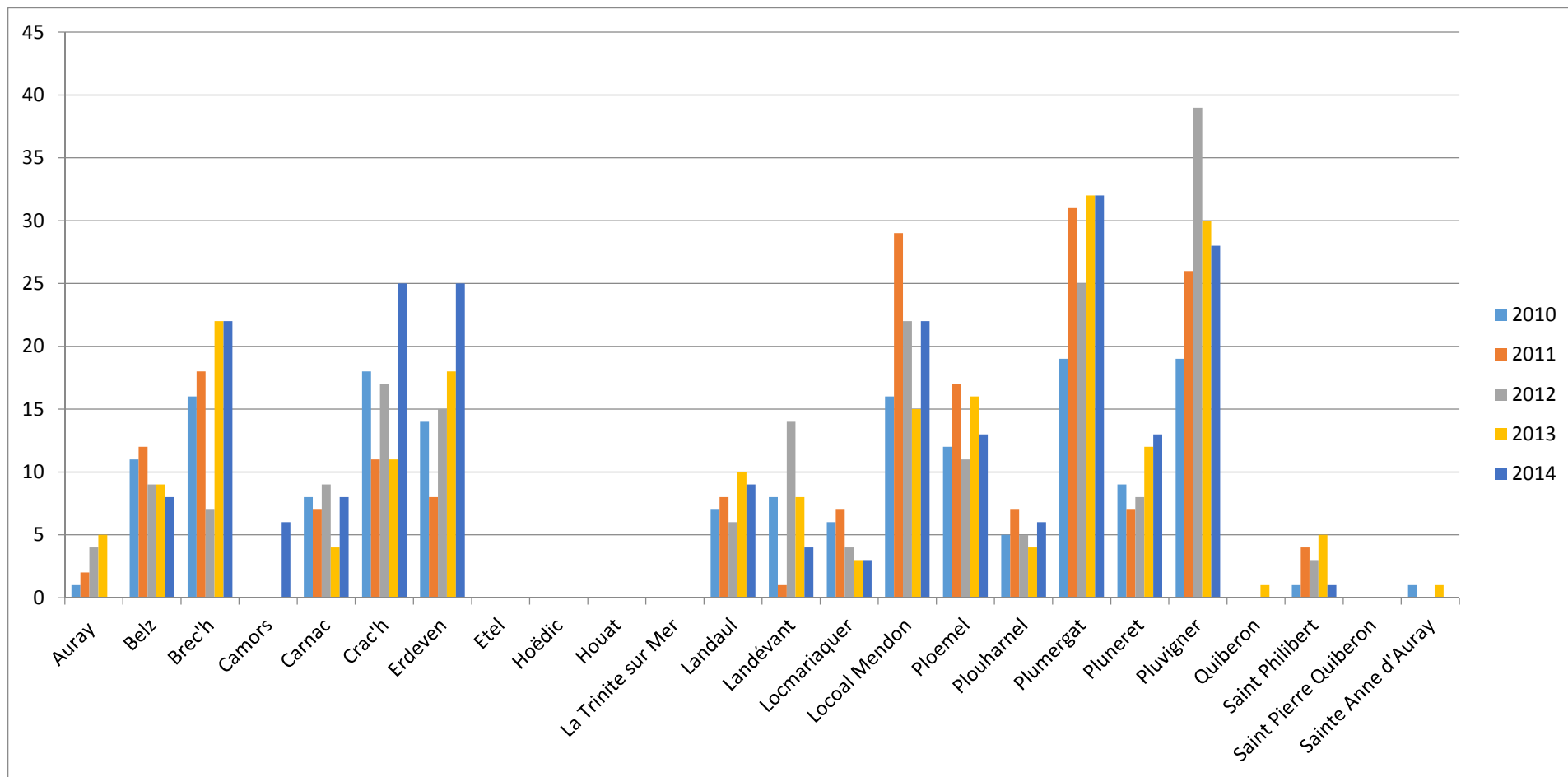
Les contrôles de bonne exécution réalisés entre 2011 et 2014 par les agents du service SPANC sont détaillés aux pages suivantes. Les tableaux et graphiques présentés ne prennent pas en compte les données réalisées par la SAUR pour la commune de Camors en compte les données réalisées par la SAUR pour la commune de Camors.



## Contrôles de bonne exécution

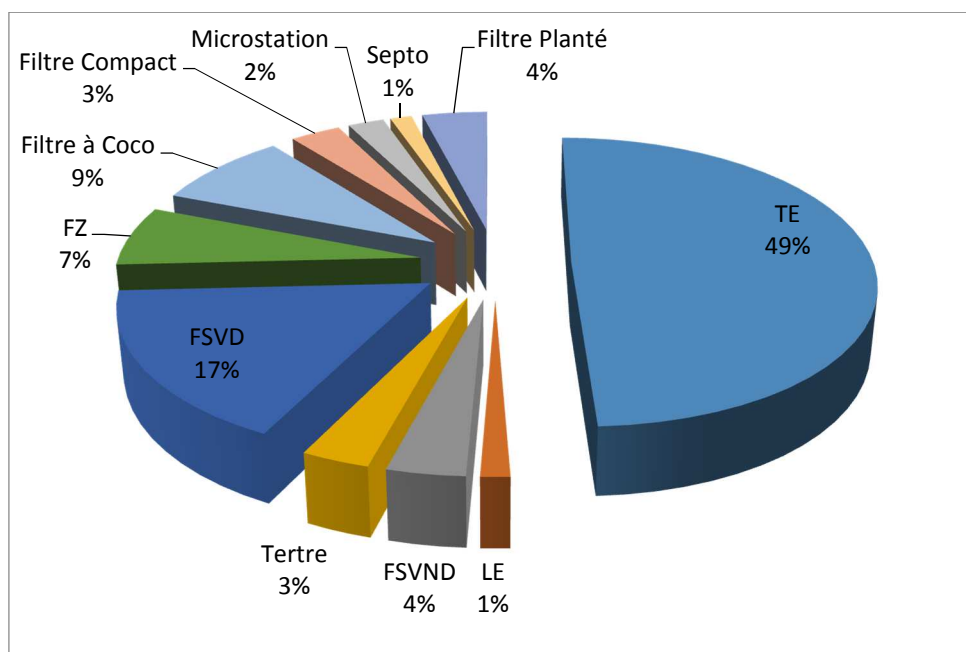
Communes	2011	2012	2013	2014
Auray	2	4	5	0
Belz	12	9	9	8
Brec'h	18	7	22	22
Camors	6	6	6	6
Carnac	7	9	4	8
Crac'h	11	17	11	25
Erdeven	8	15	18	25
Etel	0	0	0	0
Hoëdic	0	0	0	0
Houat	0	0	0	0
La Trinite sur Mer	0	0	0	0
Landaul	8	6	10	9
Landévant	1	14	8	4
Locmariaquer	7	4	3	3
Locoal Mendon	29	22	15	22
Ploemel	17	11	16	13
Plouharnel	7	5	4	6
Plumergat	31	25	32	32
Pluneret	7	8	12	13
Pluvigner	26	39	30	28
Quiberon	0	0	1	0
Saint Philibert	4	3	5	1
Saint Pierre Quiberon	0	0	0	0
Sainte Anne d'Auray	0	0	1	0
<b>TOTAL</b>	<b>195</b>	<b>198</b>	<b>206</b>	<b>225</b>

## Contrôles de bonne exécution



Les tableaux et graphiques ci-dessous détaillent les caractéristiques techniques des filières d'assainissement non collectif neuves contrôlées en 2014.

	Filière	%	Nombre
Infiltration	TE	49	111
	LE	1	3
	FSVND	4	8
	Tertre	3	7
Rejet	FSVD	17	38
	FZ	7	15
	Filtre à Coco	8	19
	Filtre Compact	3	7
	Microstation	2	5
	Septo	1	3
	Filtre Planté	4	9
	Total	100	225



TE = Tranchées d'épandage

LE = Lit d'épandage

FSVND = Filtre à sable vertical non drainé

FSVD = Filtre à sable vertical drainé

FZ = Filtre à zéolithe

Septo = Septodiffuseurs (Filtre à sable avec caissettes)

## 2.3 Les visites de fonctionnement

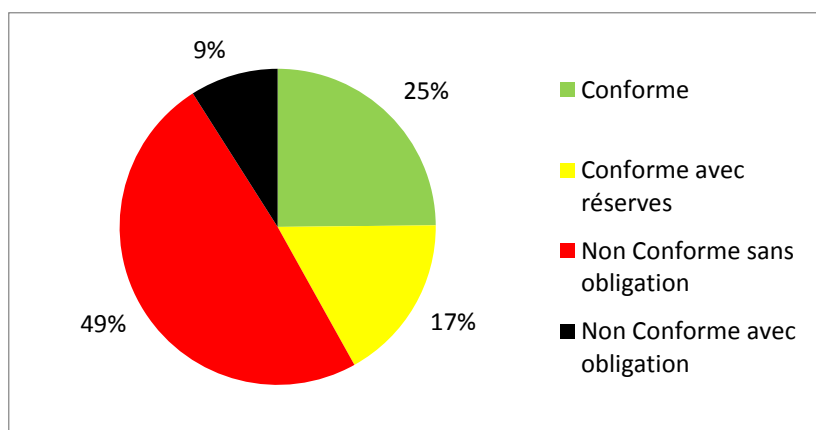
Les visites de fonctionnement sont réalisées tous les 6 ans. Elles sont assurées principalement par 2 agents du SPANC. La durée de la visite est d'environ 45 minutes par installation.

- Nombre de visites et répartition des classements

**885** assainissements non collectifs ont été contrôlés en 2014. Le détail des classements par communes est indiqué ci-dessous.

	Conforme	Conforme avec réserves	Non Conforme sans obligation	Non Conforme avec obligation	Total
Auray	1				1
Belz	9	8	6	4	27
Brech	14	8	4		26
Camors					0
Carnac	2	8	5		15
Crach'	12	5	5		22
Erdeven	7	3			10
Etel					0
Hoëdic					0
Houat					0
La Trinité sur Mer			1		1
Landaul	8	4	1	1	14
Landévant	9	3	2	1	15
Locmariaquer	4	4	5		13
Locoal Mendon	18	30	95	14	157
Ploemel	9	3	5		17
Plouharnel	1	2	2		5
Plumergat	32	8	34	3	77
Pluneret	12	3	3		18
Pluvigner	77	60	253	57	447
Quiberon			1		1
Saint Philibert	2		9		11
Saint Pierre Quiberon			1		1
Sainte Anne d'Auray	3	2	2		7
<b>TOTAL</b>	<b>220</b>	<b>151</b>	<b>434</b>	<b>80</b>	<b>885</b>
<b>%</b>	<b>25</b>	<b>17</b>	<b>49</b>	<b>9</b>	<b>100</b>

Le graphique ci-dessous indique la répartition des classements pour les 885 assainissements non collectifs contrôlés en 2014, toutes communes confondues.



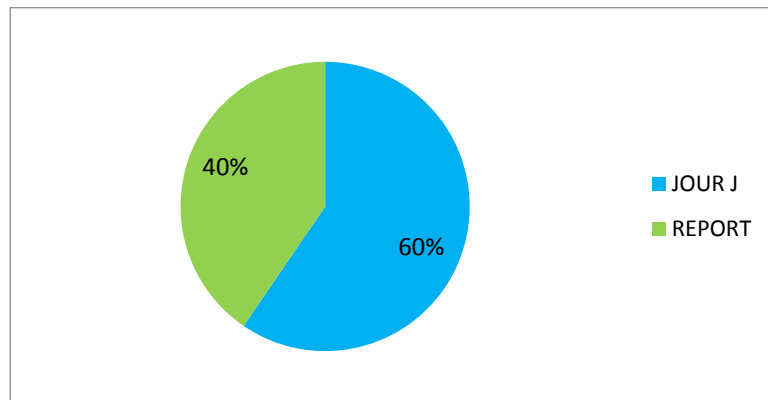
- Les contre visites

Les agents du SPANC ont pu réaliser des contre visites suite aux visites de fonctionnement initiales.

	Contre Visite
AURAY	
BELZ	2
BRECH	1
CAMORS	
CARNAC	1
CRACH	1
ERDEVEN	
ETEL	
HOEDIC	
HOUAT	
LA TRINITE SUR MER	
LANDAUL	2
LANDEVANT	
LOCMARIAQUER	2
LOCOAL MENDON	4
PLOEMEL	2
PLOUHARNEL	1
PLUMERGAT	4
PLUNERET	1
PLUVIGNER	4
QUIBERON	
SAINT PHILIBERT	3
SAINT PIERRE QUIBERON	
SAINTE ANNE d'AURAY	
<b>TOTAUX</b>	<b>28</b>

- Bilan des rendez-vous déplacés.

	Jour J	Report
Nombre	527	358
Pourcentage	60	40



Sur les 885 visites réalisées, 358 visites, soit 40%, n'ont pas pu être réalisées à la date prévue initialement.

- Les refus de visite (Absents sans réponses)

Certaines installations n'ont pas pu être réalisées malgré le courrier de convocation, le dépôt de l'avis de passage dans la boîte aux lettres et l'envoi d'un courrier en recommandé précisant que l'absence de réponse est considérée comme un refus de visite. Les propriétaires des assainissements concernés auront une redevance majorée de 100%.

	Nbres
Auray	0
Belz	1
Brech	0
Camors	0
Carnac	0
Crach	1
Erdeven	0
Etel	0
Hoëdic	0
Houat	0
La Trinité sur Mer	0
Landaul	1
Landévant	0
Locmariaquer	0
Locoal Mendon	3
Ploemel	0
Plouharnel	0
Plumergat	0
Pluneret	0
Pluvigner	3
Quiberon	0
Saint Philibert	0
Saint Pierre Quiberon	0
Sainte Anne d'Auray	0
Total	9

**Taux de refus : 1 %**

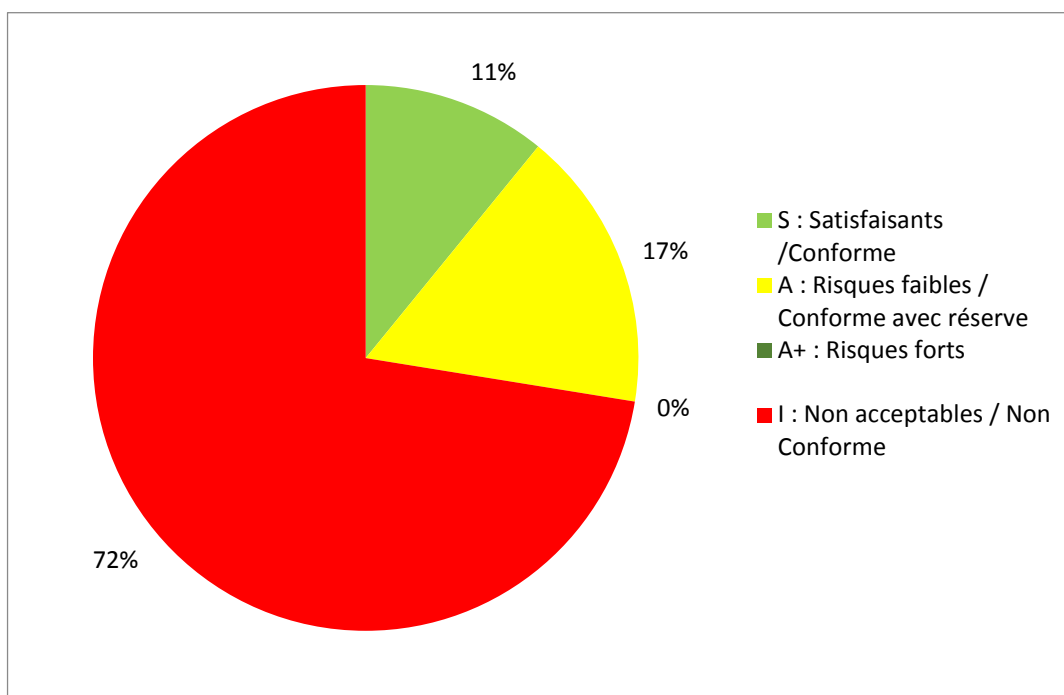
## 2.4 Les diagnostics lors des cessions immobilières

Ces contrôles sont obligatoires depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011

Communes	Nombre de diagnostics vente	Nombre de contre visites	Total
Auray		1	1
Belz	9	2	11
Brech	13		13
Camors	4	3	7
Carnac	4	2	6
Crach	18	2	20
Erdeven	15	2	17
Etel	1		1
Houat			0
Hoedic			0
La Trinité sur Mer			0
Landaul	6	1	7
Landévant	4		4
Locmariquer	4	1	5
Locoal-Mendon	16	3	19
Ploemel	6	2	8
Plouharnel	3	1	4
Plumergat	16	8	24
Pluneret	9	1	10
Pluvigner	22	5	27
Quiberon	1	1	2
Saint Philibert	1		1
Saint Pierre Quiberon	2		2
Sainte Anne d'Auray	2	1	3
	156	36	<b>192</b>



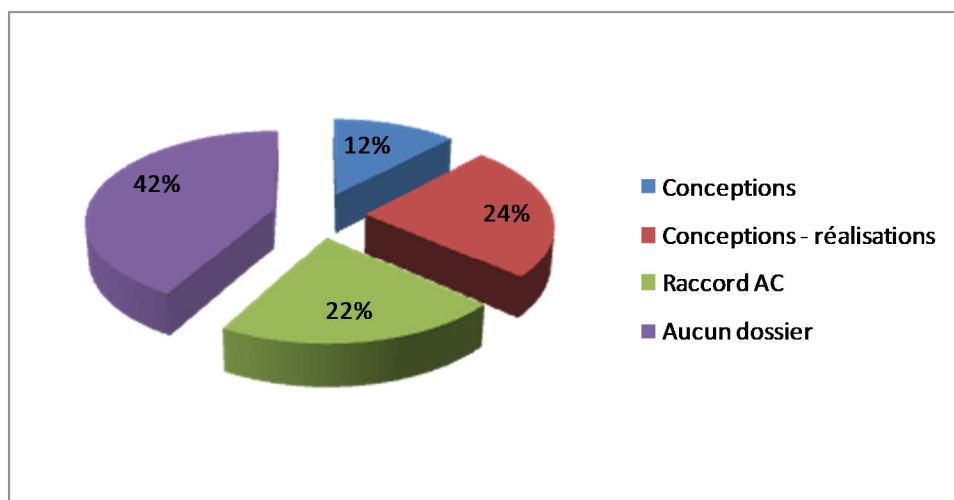
Le graphique suivant représente la répartition des classements pour les 192 installations d'assainissement non collectif contrôlées en 2014.



Pour les installations classées Non acceptables / Non conformes (113 en 2014), les acquéreurs disposent d'un an à partir de la signature de l'acte de vente pour effectuer la réhabilitation de l'assainissement.

L'avancement des réhabilitations des assainissements non conformes est détaillé ci-dessous :

### Assainissements contrôlés en 2011

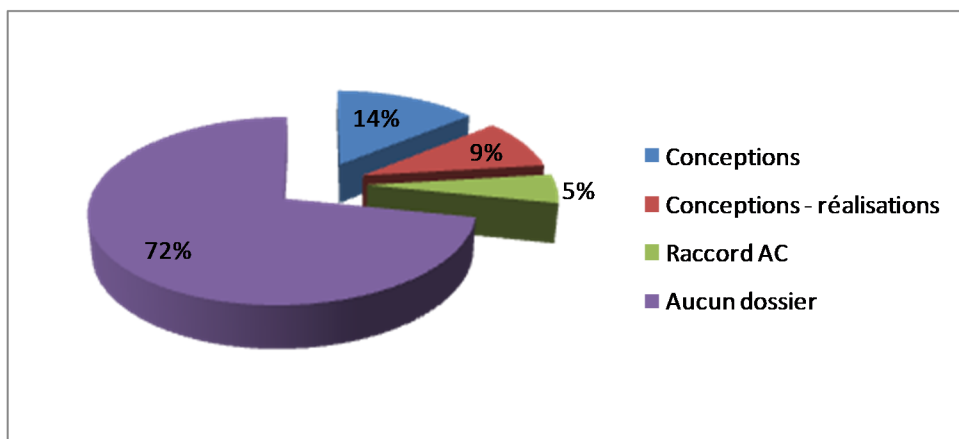


22% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2011 sont raccordables au réseau d'assainissement collectif.

24% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2011 a fait l'objet d'une réhabilitation complète.

12% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2011 a fait l'objet d'un avis de conception suite au dépôt de l'étude de sol.

### Assainissements contrôlés en 2012

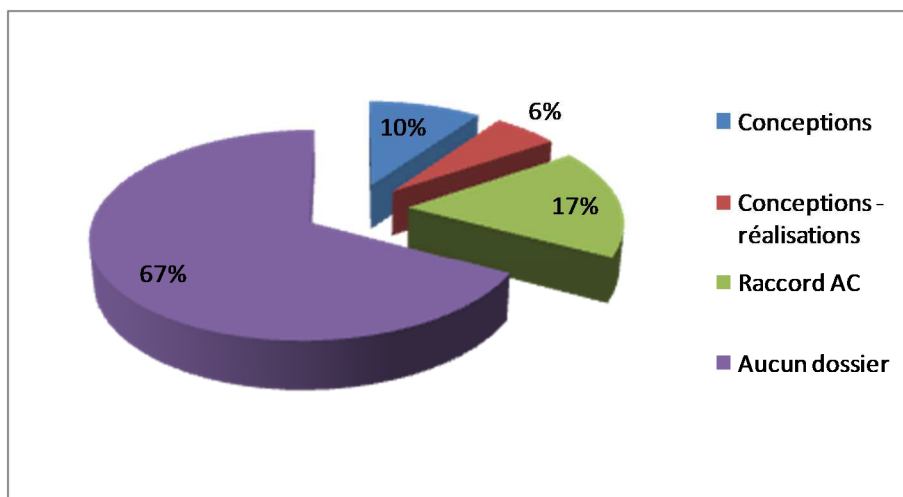


5% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2012 sont raccordables au réseau d'assainissement collectif.

9% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2012 ont fait l'objet d'une réhabilitation complète.

14% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2012 ont fait l'objet d'un avis de conception suite au dépôt de l'étude de sol.

### Assainissements contrôlés en 2013

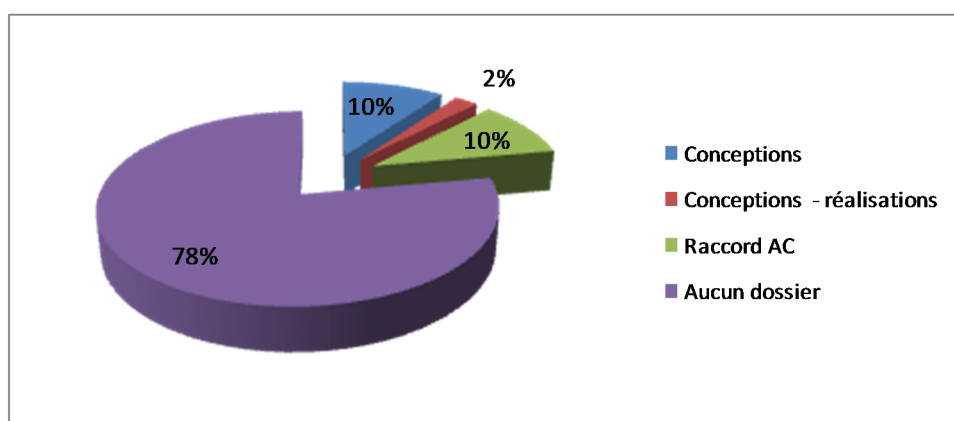


17% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2013 sont raccordables au réseau d'assainissement collectif.

6% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2013 ont fait l'objet d'une réhabilitation complète.

10% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2013 ont fait l'objet d'un avis de conception suite au dépôt de l'étude de sol.

### Assainissements contrôlés en 2014



10% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2013 sont raccordables au réseau d'assainissement collectif.

2% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2013 ont fait l'objet d'une réhabilitation complète.

10% des assainissements diagnostiqués « non conformes » en 2013 ont fait l'objet d'un avis de conception suite au dépôt de l'étude de sol.

## Les indicateurs financiers

### 1 Le prix du service

Le service public d'assainissement non collectif est un SPIC (service public à caractère industriel et commercial).

Il est doté d'un budget annexe financé par la redevance qui est la principale recette du service. Elle est facturée à tous les usagers du service.

La redevance pour le contrôle de conception est facturée à l'issue de l'instruction du dossier.

La redevance pour le contrôle de réalisation est facturée à l'achèvement des travaux.

La redevance pour le contrôle de bon fonctionnement, diagnostic et vérification des installations existantes, est facturée tous les ans.

La redevance pour le contrôle de bon fonctionnement des installations d'assainissement non collectif dans le cadre d'une vente d'un immeuble bâti est facturée à l'issue du diagnostic technique.

## 2 L'évolution des redevances

	2014	2015	Variation
Redevance Conception	90 €	90 €	0 %
Redevance Réalisation	90 €	90 €	0 %
Redevance Bon Fonctionnement - Diagnostic (Annuel)	40,50 €	40,50 €	0 %
Redevance Bon Fonctionnement (Annuel)	34	34 €	0 %
Redevance Conception - contre visite	45 €	45 €	0 %
Redevance Réalisation - contre visite	45 €	45 €	0 %
Redevance Bon Fonctionnement (cession immobilière)	17 €	172 €	0 %
Déplacement Blanc	45 €	45 €	0 %

## 3 Résultats budgétaires

CHARGES EXPLOITATION		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Charges de gestion	162 794,83 €	Redevances (neufs et bon fonctionnement)	386 515,11 €
Amortissements	8 998,59 €	Subvention	39 602,50 €
Annulation de titres / exercices antérieurs	1 007,50 €	Divers	2 451,09 €
		Reprise excédent N-1	145 326,58 €
	<b>172 755,92 €</b>		<b>573 895,28 €</b>

## 4 Le coût du service pour l'abonné

### ➤ Conception :

Organismes décisionnaires		2014	2015	Variation
Collectivité	Redevance	90 €	90 €	0%
Etat	TVA	9 € (10%)	9 € (10%)	0%
	Total	99 €	99 €	0%

### ➤ Réalisation :

Organismes décisionnaires		2014	2015	Variation
Collectivité	Redevance	90 €	90 €	0%
Etat	TVA 7%	9 € (10%)	9 € (10%)	0%
	Total	99 €	99 €	0%

➤ **Bon Fonctionnement** (diagnostic):

Organismes décisionnaires		2014	2015	Variation
Collectivité	Redevance	40.5 €	40.5 €	0 %
Etat	TVA	4.05 € (10%)	4.05 € (10%)	0%
	Total	44.05 €	44.05 €	0%

➤ **Bon Fonctionnement** (contrôle tous les 6 ans) :

Organismes décisionnaires		2014	2015	Variation
Collectivité	Redevance	34 €	34 €	0%
Etat	TVA 7%	3.40 € (10%)	3.40 € (10%)	0%
	Total	37.40 €	37.40 €	0%

➤ **Bon Fonctionnement** (cession immobilière) :

Organismes décisionnaires		2014	2015	Variation
Collectivité	Redevance	172 €	172 €	0%
Etat	TVA 7%	17.20 € (10%)	17.20 € (10%)	0%
	Total	189.20 €	189.20 €	0%

➤ **Contre visite:**

Organismes décisionnaires		2014	2015	Variation
Collectivité	Redevance	45 €	45 €	0%
Etat	TVA 7%	4,50 € (10%)	4,50 € (10%)	0%
	Total	49,50 €	49,50 €	0%

## Les indicateurs de performance

### Le taux de conformité des visites de fonctionnement

	Nombre de contrôles réalisés	Nombre d'installations conformes	Pourcentage de conformité
Ensemble des communes	885	220	25%

Date d'établissement du rapport annuel du Président : 2015

Date de présentation du rapport annuel du Président à la Commission Consultative : 2015

Date de présentation du rapport annuel du Président au Conseil communautaire : 2015